

BULLETIN DE L'ASSOCIATION

DE CONDUCTEURS DE MOTOCYCLETTE

CEMEC - RATIER

DECEMBRE 1975

BULLETIN N° 01

ET SI NOUS FORMIONS UNE ASSOCIATION ?

Etant quelques amis, possesseurs de ces motos, nous nous posions souvent cette question.

Or depuis JANVIER 1972, l'Usine ayant fermé définitivement son département Moto, l'objectif n'était plus de se retrouver entre amateurs d'une même marque, mais de sauvegarder cette marque, attachante à plus d'un titre. Malgré une diffusion très restreinte vers les marchés de l'état, elle fut néanmoins la seule moto française de grosse cylindrée, pendant toute une période.

Voilà pourquoi en FEVRIER 1974 nous avons déposé les statuts d'une Association sans but lucratif selon la loi de 1901.

Et pendant ce temps là, qu'avons nous fait ?

Et bien, nous avons racheté le stock de pièces de l'Usine et différents lots aux Domaines, nous avons récupéré les plans et l'outillage de fabrication, nous avons trouvé un local, nous avons rangé, étiqueté et protégé notre "TRESOR".

Maintenant nous sommes prêts à démarrer des activités de Club.